

COMMUNE D'ARDOIX

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2020 A 20 H</p>

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Il peut se résumer ainsi en fonctionnement :

Au niveau des dépenses :

Chapitre 011 : 189.045,89 €

Chapitre 012 : 332.895,62 €

Chapitre 014 : 2.396,00 €

Chapitre 65 : 96.782,47 €

Chapitre 66 : 20.427,14 €

Chapitre 67 : 67.770,28 €

Chapitre 042 : 1.189,98 €

Ce qui donne un total de dépenses de 710.507,38 €.

Au niveau des recettes :

Chapitre 013 : 33.315,32 €

Chapitre 70 : 11.949,43 €

Chapitre 73 : 533.854,72 €

Chapitre 74 : 82.830,57 €

Chapitre 75 : 75.638,82 €

Chapitre 76 : 8,26 €

Chapitre 77 : 1.492,33 €

Chapitre 042 : 10.216,41 €

Avec un report de 218.127,97 €, le total des recettes est de 967.433,83 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 256.926,45 €.

En investissement, le total des mandats émis est de 505.468,05 € et le total des titres de 647.312,06 €.

L'état des dépenses engagées non mandatées s'élève à la somme de 277.343,80 € et le reste des recettes à 151.760 €.

Les opérations ayant connu des réalisations sont :

Ecole Publique : 1.152,90 €

Voirie communale : 17.268,03 €

Salle des fêtes : 4.315,70 €

Dépôt communal : 6.019,68 €

Bibliothèque : 454,90 €

Les Auches : 1.736,18 €

Chamas : 379.609,81 €

Local boules buvette : 1.860,00 €

Panneau lumineux : 10.858,37 €

Aucune remarque n'étant émise, de ce fait, le compte administratif de l'exercice 2019 et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité avec un excédent de fonctionnement de 256.926,45 € et un excédent d'investissement de 84.883,65 €.

- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 40.700,15 € au C/1068 Investissement et la somme de 216.226,30 € au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

Concernant les plateaux surélévateurs, des réserves seront émises lors de la réunion de fin de travaux.

- AGRANDISSEMENT DU DEPOT COMMUNAL

Les travaux ont abouti sur un bâtiment hors d'eau, hors d'air fin février 2020. Les employés assurent le travail intérieur (cloisons). Il restera à effectuer l'électricité, la plomberie, les plafonds, les enduits et le carrelage.

Un devis de l'entreprise Chausson est accepté pour les cloisons, les portes et la peinture pour un montant de 5 694.58 € TTC (au lieu de 5 142.17 € TTC car la peinture et le carrelage n'étaient pas compris).

Les devis de Chausson Matériaux pour des chêneaux (898.09 € TTC), Muret Métal Concept pour un escalier intérieur (2 208 € TTC) et l'entreprise Grenier pour un placard sous évier (182.40 € TTC) sont approuvés.

Un avenant au marché de travaux du lot serrurerie et portails (relatif à une plus-value pour l'entreprise Muret Métal Concept pour un montant de 3 792.00 €) est pris concernant l'installation d'un escalier du nouveau bâtiment vers l'ancien dépôt.

Un deuxième avenant au marché de travaux du lot Gros œuvre relatif à une moins-value est également pris pour l'entreprise Vert Maçonnerie pour un montant de 4 922.68 € (concernant la différence entre l'ajout et la suppression de travaux en cours de chantier due aux aléas du chantier).

- ECOLES

- EVEIL MUSICAL 2020-2021

Il convient de signer la convention avec le Conservatoire d'Ardèche Musique et Danse de Privas dans le cadre d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2020/2021. Les deux écoles ont fait part de leurs besoins. Dans un souci budgétaire, il est proposé de réduire d'une classe la demande de l'école privée. Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge de 5 classes dans les écoles.

- AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

Une réunion a eu lieu concernant le projet de la cour de l'école. L'analyse et le diagnostic des besoins et des contraintes ainsi que l'élaboration d'un calendrier ont été évoqués. Monique Troussel a participé à cette rencontre avec le corps enseignant et l'architecte en charge du projet. Les besoins et les craintes face à ce projet ont été énumérés.

La majorité des conseillers maintient que ce projet est intéressant mais la mise en application est problématique.

L'assemblée délibérante a rappelé qu'elle ne pouvait pas s'engager financièrement sur ce projet actuellement.

- VOIRIE

- ECLAIRAGE PUBLIC

Au vu de l'arrêt de l'activité de l'entreprise Teil, les élus décident de retenir la proposition du SDE pour assurer la prestation de l'éclairage public.

- URBANISME

- PLUIH

Le PLUIH n'a pas été arrêté au 20 février 2020 comme prévu. Annonay Rhône Agglo souhaite poursuivre la démarche avec les nouvelles équipes municipales. Le RNU va donc rester en vigueur sur la commune.

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont traités en fonction de l'existence des réseaux. Les avis des services techniques des différents prestataires de réseaux, celui d'Annonay Rhône Agglo, de la DDT et du Préfet déterminent la réponse à une autorisation d'urbanisme.

- ABSENCE DE LIGNES TELEPHONIQUES

Concernant les réseaux téléphoniques, ils sont insuffisants sur le secteur de Cormes.

Toutefois, la fibre optique devrait arriver sur la commune en 2021.

Toutes les personnes qui ne peuvent actuellement bénéficier de ligne téléphonique sur la commune doivent faire parvenir en mairie les éléments écrits de toutes leurs démarches afin de constituer un dossier pour chacun.

- DIVERS

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite au recensement de la population qui a eu lieu en début d'année, le nombre provisoire d'habitants est de 1 248 habitants. Toutefois, ce nombre sera revu par l'INSEE qui procédera à un calcul en intégrant notamment les résidences secondaires, les étudiants....

Une diffusion plus large des informations concernant les dispositions à prendre face au coronavirus est demandée. Ces informations seront rappelées sur les différents panneaux d'affichage et distribuées dans les commerces et les écoles pour affichage.

Un problème de logiciel cantine est évoqué alors que selon le prestataire informatique qui a fait des tests, tout fonctionne.